

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAPOUL

SÉANCE DU 28 JUIN 2010

### COMPTE RENDU

- **Syndicat Audois d'Énergie :** Le Département de l'Aude se dote d'un Syndicat Départemental d'énergie électrique mixte pour mieux se mettre en conformité avec la réglementation de distribution publique de l'électricité. Monsieur le Maire, après présentation, propose d'adhérer au syndicat audois d'énergie et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, respectivement Serge OURLIAC et Claude MILLECAMPS. Il est demandé à la commune une avance de 750 euros pour le fonctionnement, remboursable sur deux ans. Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des décisions à l'unanimité.
- **Plan Communal de Sauvegarde :** Suite à la mise en place du PPRI (plan prévention risque inondation), la commune doit mettre en place un plan communal de sauvegarde. Le SMMAR assurera un appui technique et administratif à l'élaboration du plan. Il comprend un état des lieux et des moyens et établit une marche à suivre en cas de crise. Des subventions européennes, régionales et départementales assurent 90% de l'étude relative aux risques d'inondations. Reste à la charge de la commune sur l'ensemble de l'étude 1200 euros. Le Conseil Municipal adopte l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde à l'unanimité.
- **Société d'économie mixte locale des Pompes Funèbres du Lauragais :** En mars 2010, le Conseil Municipal a décidé de participer au capital de la société d'économie mixte locale des Pompes Funèbres pour un montant de 50 euros et d'adhérer à la société. Après lecture des statuts, le Conseil Municipal procède à leur adoption et désigne Colette CABROL comme déléguée.
- **Convention maîtrise d'ouvrage du pont :** L'étude sur la réalisation d'un pont sur le Limbe au cimetière est avancée et comme convenu dans les réunions préparatoires, la Commune délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux au Département. Une convention détermine les droits et devoirs de chacun et précise qu'à la réception des travaux, la responsabilité et l'entretien seront du ressort de la commune. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le Département.
- **Création d'un marché communal :** Afin de mieux gérer les places et services aux commerçants qui déballetent dans le village de Saint Papoul, le Conseil décide de créer un marché communal principalement logé sur la Place de la Bascule. Un règlement est adopté et établi les tarifs d'occupation suivants :  
Les tarifs de location trimestriellement sont fixés :
  - à 30 € pour 1 occupation hebdomadaire
  - à 50 € pour 2 occupations hebdomadaires
  - à 20 € pour une occupation inférieure à une occupation hebdomadaireLe Conseil vote la création du marché et le règlement à l'unanimité.
- **Avenant marché maîtrise d'œuvre mairie :** A la suite de contrôles de comptabilité, le coût de la maîtrise d'œuvre des travaux de la mairie a été calculé sur une estimation différentes des coûts réels des travaux . Pour régulariser la situation, le Conseil adopte à l'unanimité un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2562 euros.
- **Maîtrise d'œuvre électrification rurale :** Le Conseil Municipal a prévu le renforcement du réseau électrique du secteur de la Paille et du Lotissement de la Montagne Noire. La maîtrise d'œuvre des travaux est confiée au cabinet CETUR.